



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 2118

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les souhaits de l'UNAPEI quant à une amélioration des ressources des personnes handicapées. En effet, les personnes handicapées accueillies dans une structure gérée par l'aide sociale participent, de façon tout à fait légitime, à leurs frais d'hébergement. Cependant, il convient de constater que, pour la plupart d'entre elles, il ne reste par mois que la somme de 411,96 francs pour leur permettre de se vêtir, d'avoir des loisirs ou d'adhérer à une mutuelle. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures afin de permettre aux personnes handicapées de conserver leur dignité tout en préservant leurs intérêts.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique volontariste qu'il souhaite conduire en leur faveur, le Gouvernement entend développer autant qu'il est possible les moyens d'une meilleure insertion sociale des personnes handicapées. La plus grande attention sera apportée à la qualité des prestations dispensées, notamment dans les établissements d'hébergement habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, tout spécialement au plan de la dignité qui leur est reconnue. Le contexte budgétaire ne permet toutefois pas d'envisager de modifier la réglementation relative au minimum de ressources laissées à la disposition de ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2118

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 octobre 1997

Question publiée le : 11 août 1997, page 2573

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3724